

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÛCY-SUR-MARNE

Séance du 12 AVRIL 2023

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 12**

**Qui ont pris part à la
délibération : 15**

**Date de la
convocation :
31/03/2023**

**Date d'affichage :
31/03/2023**

L'an deux mil Vingt trois et le douze avril à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – M. HAZE Eric – Adjoints

M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-

STEPHAN Jocelyne – M. POMMERY Terry – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –

Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à M. POMMERY Terry

Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,

Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

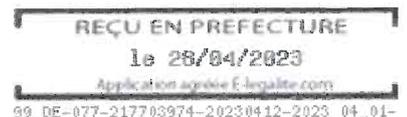
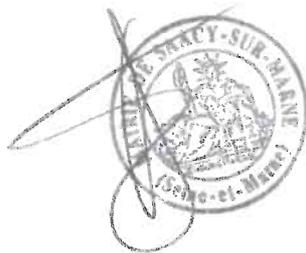
**Délibération n°2023/04/01
Désignation du Président pour le vote du
Compte Administratif 2022**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme DIOGO Angélique, comme Président pour le vote du Compte Administratif 2022.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 24/04/2023.

**Publication du :
24/04/2023.**

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 12 AVRIL 2023

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 11

Qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la
convocation :
31/03/2023

Date d'affichage :
31/03/2023

L'an deux mil Vingt trois et le douze avril à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme DIOGO Angélique – Adjointe**.

Présents :

Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – M. HAZE Eric – Adjoint
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. POMMERY Terry – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à M. POMMERY Terry
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
M. DOS SANTOS Jacques,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine,

Absent : Mme VEYSSET Katy, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2023/04/02 Vote du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de DIOGO Angélique, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme VEYSSET Katy, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, (M. POMMERY Terry, M. POMMERY Steeve et M. BARBIER François s'abstenant) :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titre)	Section de fonctionnement	1 248 999,51	1 623 660,43
	Section d'investissement	608 594,57	556 381,42
report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0	85 920,41
	Report en section d'investissement (001)	0	342 197,01
TOTAL (réalisations + reports)		1 857 594,08	2 608 159,27
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	0	0
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	0	0
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 248 999,51	1 709 580,84
	Section d'investissement	608 594,57	898 578,43
	Total Cumulé	1 857 594,08	2 608 159,27

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20230412-2025_04_02-

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 24/04/2023.

Publication du :
24/04/2023.

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE
le 28/04/2023
Application agréée E.legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 12 AVRIL 2023

Nombre de membres
en exercice : 19

L'an deux mil Vingt trois et le douze avril à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Nombre de membres
présents : 12

Présents :

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – M. HAZE Eric – Adjoint
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. POMMERY Terry – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia

Date de la
convocation :
31/03/2023

Absents excusés :

Date d'affichage :
31/03/2023

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à M. POMMERY Terry
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
M. DOS SANTOS Jacques,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine,

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2023/04/03 **Approbation du Compte de Gestion 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme VEYSSET Katy, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 24/04/2023.

Publication du :
24/04/2023.

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE
Le 28/04/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20230412-2023_04_03-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 12 AVRIL 2023

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 12**

**Qui ont pris part à la
délibération : 15**

**Date de la
convocation :
31/03/2023**

**Date d'affichage :
31/03/2023**

L'an deux mil Vingt trois et le douze avril à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – M. HAZE Eric – Adjoint
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. POMMERY Terry – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à M. POMMERY Terry
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
M. DOS SANTOS Jacques,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine,

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2023/04/04
Affectation du résultat d'exploitation

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme VEYSSET Katy, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	460 581.33 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée à legalite.com

89_DE-077-217703974-20230412-2023_04_04-

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	374 660,92 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	85 920,41 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	460 581,33 €
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	289 983,86 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
	= D+E 0,00 €
Besoin de financement F	
AFFECTATION = C	= G+H 460 581,33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	380 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	80 581,33 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 24/04/2023.

Publication du :
24/04/2023.

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE
 le 28/04/2023
Application agréée e-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 12 AVRIL 2023

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
31/03/2023

Date d'affichage :
31/03/2023

L'an deux mil Vingt trois et le douze avril à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – M. HAZE Eric – Adjoints
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. POMMERY Terry – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à M. POMMERY Terry
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
M. DOS SANTOS Jacques,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine,

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2023/04/05

**Vote du taux des taxes locales directes
et approbation du Budget Unique 2023**

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition en 2022 était fixé à :

Foncier Bâti :	2022 : 37,54 %
Foncier Non Bâti :	2022 : 42,07 %.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, par 2 voix CONTRE (Mme MONTAMBAULT et M. BARBIER) et 3 abstentions (M. POMMERY Terry, M. POMMERY Steeve et M. CAPDEVILLE), vote les taux des taxes locales directes, et décide de les fixer pour l'année 2023, comme suit :

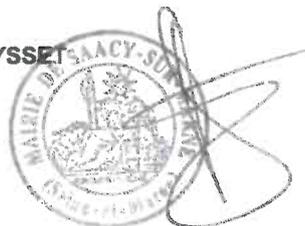
Foncier Bâti :	2023 : 38,28 % (variation de +1.97%)
Foncier Non Bâti :	2023 : 42,90 % (variation de +1.97%)
Taxe d'Habitation :	2023 : 10,89% (variation de +1.97%)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (M. BARBIER s'abstenant), le Budget Unique 2023, présenté par Mme VEYSSET, Maire, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 24/04/2023.

Publication du :
24/04/2023.

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

Le 26/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20230412-2023_04_05-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 12 AVRIL 2023

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
31/03/2023

Date d'affichage :
31/03/2023

L'an deux mil Vingt trois et le douze avril à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – M. HAZE Eric – Adjoint
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. POMMERY Terry – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à M. POMMERY Terry
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
M. DOS SANTOS Jacques,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine,

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2023/04/06

Demande de subvention régionale pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires de la commune

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu du contexte inflationniste et des difficultés actuelles d'approvisionnement en énergie, il est opportun de procéder à la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics dont la commune est propriétaire.

Ces investissements permettront de réduire notre dépendance aux énergies fossiles (et par la même, nos émissions de CO²) et diminueront notre facture énergétique et celle de nos locataires.

Ces travaux prévus courant 2023 ont été estimés à :

Estimation du coût global de l'opération (€ HT)

TRAVAUX RELATIFS AUX IMMEUBLES PUBLICS		
Installation d'un système de pompe à chaleur à l'école	devis Beauvois	52 557,94 €
Installation d'un système de pompe à chaleur à la Mairie	devis Beauvois	23 400,37 €
Autonomisation du chauffage du 3 rue des écoles par l'installation d'une chaudière gaz d'occasion	devis Beauvois	4 748,10 €
Isolation des combles perdus (bloc A de l'école)	devis PACTE isolation	6 796,97 €

Total coût des travaux **87 503,38 €**

COUT TOTAL DE L'OPERATION en € HT **87 503,38 €**

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703074-20230412-2023_04_06-

Les modalités de financement de ce projet sont les suivantes :

Plan de financement de l'opération			
DEPENSES :			
coût global de l'opération :			87 503,38 €
RECETTES :			
	assiette	taux maximum	montant HT
subvention Région IDF :	87 503,38 €	50,00%	43 751,69 €
reste à charge de la commune :		50,00%	43 751,69 €
COUT DE L'OPERATION POUR LA COMMUNE en € HT			43 751,69 €

Reste à la charge de la commune sur budget général : **43 751,69 € HT**

Vu le montant et la nature de ces travaux,

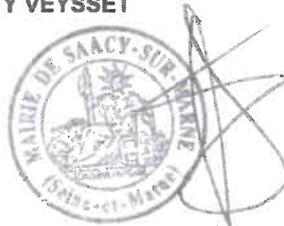
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière de la région Ile-de-France au titre de l'appel à projet « rénovation énergétique du patrimoine public »,
- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Mme le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions de la Région,
- ✓ Décide de donner à Mme le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 24/04/2023.

Publication du :
24/04/2023.

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE
le 28/04/2023
Application agréée E-levé.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 12 AVRIL 2023

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
31/03/2023

Date d'affichage :
31/03/2023

L'an deux mil Vingt trois et le douze avril à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – M. HAZE Eric – Adjoint
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. POMMERY Terry – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à M. POMMERY Terry
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
M. DOS SANTOS Jacques,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine,

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2023/04/07

Convention de stage avec gratification pour la gestion des réseaux sociaux de la commune

Madame le Maire propose d'accueillir un stagiaire pour la gestion des réseaux sociaux de la commune.

Une convention doit être signée avec l'élève et son école. S'agissant d'un stage de plus de 2 mois, la gratification est régie par l'article L124-1 du code de l'éducation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L124-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu les articles D124-1 et suivants du code de l'éducation,

Considérant que l'article L124-8 du code de l'éducation prévoit que « Lorsque la durée du stage ou de la période de formation en milieu professionnel au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages ou la ou les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une gratification versée mensuellement dont le montant est fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret, à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L. 3221-3 du code du travail ».

Considérant que l'article D124-8 du code de l'éducation prévoit que « tout organisme d'accueil peut prévoir de verser une gratification lorsque la durée [...] du stage est inférieur à la durée définie à l'article L124-6 » (2 mois consécutifs).

Considérant que la convention prévoit une présence en mairie du stagiaire sur une période de plus de 2 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Mme ESCULIER s'abstenant) :

APPROUVE la convention de stage pour la gestion des réseaux sociaux de la commune.

AUTORISE de verser une gratification, au stagiaire concerné. Son versement pourra se faire mensuellement au prorata des heures effectuées.

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

93_DE-077-217700974-20230412-2023_04_07-

FIXE cette gratification à 1360.80 € pour l'intégralité de sa période de stage (336h).

AUTORISE le maire à signer tout document, dans le cadre de l'exécution de cette décision et à procéder au mandatement de la dépense.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 24/04/2023.

Publication du :
24/04/2023.

Le Maire,
KATY MEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20230412-2023_04_07-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 12 AVRIL 2023

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 12**

**Qui ont pris part à la
délibération : 15**

**Date de la
convocation :
31/03/2023**

**Date d'affichage :
31/03/2023**

L'an deux mil Vingt trois et le douze avril à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – M. HAZE Eric – Adjoint
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. POMMERY Terry – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à M. POMMERY Terry
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
M. DOS SANTOS Jacques,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine,

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2023/04/08

**Demande de subvention FER 2023 pour l'acquisition d'un bâtiment
en centre bourg et son aménagement en commerce**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition du bâtiment situé au 2 rue Chef-de-Ville (en plein centre ville), en vue de sa rénovation et de son aménagement en commerce.

L'évaluation du coût de ce projet se décompose de la manière suivante :

ESTIMATION COUT DE L'OPERATION		
	montant HT	
achat immeuble	65 000,00 €	
frais d'agence	0,00 €	
frais d'enregistrement	5 200,00 €	8,00%
acquisition de l'immeuble	70 200,00 €	
ravalement de façade et divers	17 195,69 €	Devis Janne
désamiantage	10 162,67 €	Devis europAmiante
DIAG amiante avant travaux	500,00 €	estim.
électricité	5 894,61 €	Devis Stelec
suppression de cheminées	1 440,00 €	devis Voyeux
changement menuiseries extérieures	10 056,00 €	Devis DAVID
total travaux	45 248,97 €	
TOTAL OPERATION (hors acquisition) en € HT	45 248,97 €	
TOTAL OPERATION (avec acquisition) en € HT	115 448,97 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E.legitime.com

99_DE-077-217703974-20230412-2023_04_08-

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	
acquisition de l'immeuble	70 200,00 €
total travaux	45 248,97 €
Coût total HT de l'opération	115 448,97 €

Recettes	assiette subvention	taux	montant HT
Subvention	100 000 €	50,00%	50 000 €
Reste à charge pour la commune		56.69%	65 448.97 €
total recette			115 448,97 €

Le planning d'exécution des travaux est le suivant :

ETAPES / PHASAGE	DATES
Acquisition foncière	1 ^{er} trimestre 2023
Phase travaux	2 ^{ème} trimestre 2023
Recherche d'un commerce de proximité	2 nd semestre 2023
Inauguration	2 nd semestre 2023

Reste à la charge de la commune sur emprunt ou sur budget général : **65 448,97 € HT**

Vu le montant et la nature de ces travaux,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière du Département au titre du FER 2023,
- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions du département,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer toute convention et autres documents pour formaliser l'exécution de ces travaux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 24/04/2023.

Publication du :
24/04/2023.

Le Maire
KATY KEVBSET



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

93_DE-077-217703974-20230412-2023_04_08-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 12 AVRIL 2023

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
31/03/2023

Date d'affichage :
31/03/2023

L'an deux mil Vingt trois et le douze avril à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – M. HAZE Eric – Adjoints

M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-

STEPHAN Jocelyne – M. POMMERY Terry – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –

Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à M. POMMERY Terry

Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,

Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2023/04/09

Organisation du Printemps Musical 2023

Monsieur HAZE informe le Conseil Municipal de l'organisation le 6 mai prochain, du « Printemps Musical » à la salle polyvalente de Saâcy-sur-Marne. Il s'agira de la deuxième édition.

Durant cet événement, la commune accueillera un artiste Seine-et-Marnais.

Une buvette sera organisée pour l'occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE à 5 euros par personne, le droit d'entrée à cet événement.

INDIQUE la gratuité de l'événement pour les enfants de moins de 12 ans.

PRECISE que la gestion de cet événement, de la buvette et de la billetterie sera prise en charge par l'Espace de Vie Sociale « le 17 ».

PRECISE que ces conditions tarifaires et modalités d'organisation seront reconduites chaque année sauf délibérations contraires.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 24/04/2023.

Publication du :
24/04/2023.

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 26/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20230412-2023_04_09-